

J'inscris mon enfant

Nom (majuscules) :
Prénom :
et je coche la (ou les) case(s) correspondant au choix de mon enfant :

Stages à la demi-journée

TARIFS

Stage natation : 25 € martinérois, 75 € non martinérois
Stage autres activités : 15 € martinérois, 50 € non martinérois

ATTENTION

Pour les stages "vélo" et "initiation vélo", prévoir son propre matériel (vélo, casque) en bon état de fonctionnement.

Pour les 4/5 ans		
	15 au 19 avril	23 au 26 avril
Initiation vélo 9 h 45 à 12 h gymnase Paul Langevin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les 6/8 ans		
Natation 9 h 45 à 11 h piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Natation 11 h à 12 h 15 piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Escalade 9 h 45 à 12 h gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/>	
Escalade 9 h 45 à 12 h gymnase Colette Besson		<input type="checkbox"/>
Yoga 9 h 45 à 12 h salle Joliot-Curie	<input type="checkbox"/>	
Escalade 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/>	
Escalade 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Colette Besson		<input type="checkbox"/>
Vélo 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Voltaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les 9/14 ans		
Natation 9 h 45 à 11 h piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Natation 11 h à 12 h 15 piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Yoga 9 h 45 - 12 h salle Joliot-Curie	<input type="checkbox"/>	
Escalade 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/>	
Escalade 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Colette Besson		<input type="checkbox"/>
Vélo 13 h 45 à 17 h 30 gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Printemps sports

Les dates

Semaine du 15 au 19 avril 2019 (5 jours)
Semaine du 23 au 26 avril 2019 (4 jours)

Pour qui ?

Les enfants de 4 à 14 ans

Les thèmes

Natation, initiation vélo, vélo, escalade, yoga

Les tarifs

- stage natation : 25 € martinérois, 75 € non martinérois
- stage autres activités : 15 € martinérois, 50 € non martinérois

Renseignements

- >auprès des éducateurs sportifs des groupes scolaires.
- > Sur saintmartindheres.fr

Inscriptions

ATTENTION NOUVEAUTÉ :

Accueil uniquement pour les enfants n'ayant pas participé à la natation et l'escalade voir les conditions au recto :

- lundi 18 mars
 - mardi 19 mars
- > de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Inscriptions pour tous

- mercredi 20 mars de 8 h à 17 h
- puis du jeudi 21 mars au vendredi 29 mars de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Fermé le mardi 26 mars

Au service des Activités physiques et sportives
annexe Croizat 135 avenue Ambroise Croizat
Tél. 04 56 58 92 88 ou 04 56 58 32 76.

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.



L'école municipale des sports enfants

4-14 ans

Printemps sports

du 15 au 26 avril

Stages sportifs

2019

Direction de la communication de la ville de Saint-Martin-d'Hères - Février 2019

Stages sportifs (4 ou 5 jours)

du 15 au 19 avril 2019 et du 23 au 26 avril 2019

ATTENTION :

Ne sont pas prioritaires pour les stages natation ou escalade proposés dans ce programme les enfants suivants :

- ceux qui sont déjà inscrits à l'année à l'EMS natation ou escalade du mercredi.
- ceux qui ont participé à un stage natation dans le cadre de Automne Sports 2018
- ceux qui ont participé à un stage escalade dans le cadre de Hiver Sports 2019.

La liste relative aux personnes ci-dessus énoncées sera affichée à l'accueil du service des APS.

L'inscription sur une liste d'attente est toutefois possible.

Sont prioritaires à titre exceptionnel pour un stage de natation les enfants n'ayant pas réussi un test d'aptitude aux activités nautiques dans le cadre scolaire et qui vont participer à un cycle "voile, kayak ou aviron" dans le temps scolaire.

Pour les 4/5 ans

de 9 h 45 à 12 h

INITIATION VÉLO

Gymnase Paul Langevin

Pour les 6/8 ans

de 9 h 45 à 11 h

NATATION

Piscine universitaire

de 11 h à 12 h 15

NATATION

Piscine universitaire

de 9 h 45 à 12 h

ESCALADE

Gymnase Jean-Pierre Boy (15 au 19 avril 2019)

Gymnase Colette Besson (23 au 26 avril 2019)

de 9 h 45 à 12 h

YOGA

Salle Joliot-Curie (15 au 19 avril 2019)

de 13 h 45 à 17 h 30

ESCALADE

Gymnase Jean-Pierre Boy (15 au 19 avril 2019)

Gymnase Colette Besson (23 au 26 avril 2019)

de 13 h 45 à 17 h 30

VÉLO

Gymnase Voltaire

Pour les 9/14 ans

de 9 h 45 à 11 h

NATATION

Piscine universitaire

de 11 h à 12 h 15

NATATION

Piscine universitaire

de 9 h 45 à 12 h

YOGA

Salle Joliot-Curie (15 au 19 avril 2019)

de 13 h 45 à 17 h 30

ESCALADE

Gymnase Jean-Pierre Boy (15 au 19 avril 2019)

Gymnase Colette Besson (23 au 26 avril 2019)

de 13 h 45 à 17 h 30

VÉLO

Gymnase Jean-Pierre Boy

Remplir le formulaire ci-dessous et se présenter au service des activités physiques et sportives avec **un moyen de paiement** (espèce, chèque, chèque jeunes du Conseil départemental Isère, coupons sports).

Je soussigné(e)

Qualité : père mère tuteur

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.

Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Prénom :

Téléphone(s) :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Établissement scolaire fréquenté en 2018/2019 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui non

Je l'autorise

A participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS Printemps sports 2019.

Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indications médicales pour les activités choisies.

Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.

Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extrascolaires.

J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.

J'autorise mon enfant à rentrer seul.

> Pour une inscription pour un enfant n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisé dans la commune, veuillez vous munir aussi de :

- une photo d'identité de l'enfant

- un justificatif de domicile

- la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant

- le livret de famille

À Saint-Martin-d'Hères, le.....

Signature du (des) parent(s) :